

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

**Arrêté du 9 février 2024 modifiant l'arrêté du 16 mai 2011 relatif aux stagiaires associés mentionnés au 1° de l'article R. 6134-2 du code de la santé publique**

NOR : TSSH2401442A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2011 relatif aux stagiaires associés mentionnés au 1° de l'article R. 6134-2 du code de la santé publique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 3 de l'arrêté du 16 mai 2011 susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« De manière transitoire, les dispositions du précédent alinéa ne sont pas applicables à compter du 14 février 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 au plus tard. »

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 février 2024.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*  
M. DAUDÉ